

Processus de réservation des mercredis sur les accueils de loisirs intercommunaux (Vinay, Saint Romans, Saint Quentin sur Isère)

Concernant l'accueil des mercredis sur les accueils de loisirs **intercommunaux**, il a été décidé, lors de la commission du 07/06/2022 réunissant élus communaux et intercommunaux, de donner priorité aux familles qui ont un besoin régulier et pérenne pour l'ensemble des mercredis de l'année scolaire ou un mercredi sur 2 (semaine paire ou impaire).

➔ **Réservation annuelle entre le 19/06 et le 05/07 et commission d'attribution**

**Seuls seront considérés les dossiers des familles présentant des besoins réguliers et pérennes.
(besoins tous les mercredis ou 1 mercredi sur 2 = inscription et réservation toute l'année scolaire)**

Pour cela, il faut :

- ✓ Remplir, **entre le 19/06 et le 05/07**, une demande de réservation annuelle en ligne : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/5761-preinscription-aux-mercredis-periscolaires.htm> ou sur place, auprès du Relais Infos Famille (RIF) de votre choix.
- ✓ Renvoyer un dossier dûment complété au RIF avant le 05 juillet (fiches individuelle et sanitaire à télécharger sur le site de SMVIC : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4423-accueils-de-loisirs.htm> ou disponibles au RIF).

Commission d'attribution et réponses données aux familles le 13/07/2022

➔ **Réservation ponctuelle à partir du 23/08**

A l'issue de ces inscriptions « prioritaires », les places restantes seront alors ouvertes aux réservations ponctuelles via le portail « FAMILLES ». Pour avoir les droits d'accès sur les activités, les dossiers seront à envoyer complets avant le 23/07 au Relai Infos Familles.

Modalités issues du règlement intérieur

| INSCRIPTION ET RESERVATION A L'ANNEE – 35 mercredis ou 1 mercredi/2 |
|--|
| Facturation mensuelle |
| Pas d'annulation possible |
| Remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical |
| Engagement annuel avec possibilité de révision du dossier si demande de la famille de mettre fin au service (courrier ou mail à envoyer 1 mois avant) |

| INSCRIPTION ET RESERVATION PONCTUELLE |
|--|
| Facturation mensuelle |
| Possibilité d'annuler la réservation (7 jours avant) |
| Remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical |
| Inscription via le portail FAMILLES 7 jours minimum avant Le jour J |

Relais Infos Famille - rif@smvic.fr

Saint-Marcellin : 04 76 64 86 84 - Maison de l'intercommunalité, 7 rue du Colombier

Vinay : 04 76 64 09 50 - Pôle multiservices, 3 avenue Brun Faulquier

Saint-Romans : 04 58 88 00 25 - Pôle multiservices, 171 rue du 19 mars 1962

Les autres accueils de loisirs du territoire

Il existe d'autres accueils communaux ou associatifs qui peuvent répondre à vos besoins de garde, de vie en collectivité et d'activités éducatives pour votre enfant les mercredis :

- **Saint-Marcellin** : 04 76 38 14 76 / accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr
- **Saint-Vérand** : 04 76 64 92 46 / zebulon@st-verand-38.fr (mercredi matin uniquement)
- **Saint-Hilaire du Rosier** : 06 38 71 04 08 / centredeloisirs-sthilairedurosier@orange.fr
- **Chatte** : 04 76 64 96 12 / afrchatte@laposte.net

Pour vous inscrire, se rapprocher directement des responsables de ces structures qui vous informeront des horaires d'ouverture, des conditions tarifaires et des modalités d'inscription.